



LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS ÉPOUX (INCLUANT LES ENFANTS À CHARGE)

Veuillez imprimer ce formulaire. À chaque étape, veuillez cocher ☒ tous les éléments applicables.



IMPORTANT : Si vous ne pouvez fournir aucun des documents qui figurent dans cette liste de vérification, vous devez expliquer par écrit pour quelles raisons vous ne pouvez les fournir. Vous devez également fournir toute autre preuve ou les autres documents dont vous disposez pour satisfaire à l'exigence.

Présenter une demande :

Pour présenter une demande en ligne, vous devrez téléverser le présent formulaire ainsi que les autres documents demandés avec votre demande. Le demandeur principal est responsable de remplir les formulaires au nom des personnes à sa charge qui sont âgées de 18 ans ou plus. Lorsque l'on vous demande des photocopies des documents, veuillez téléverser une version PDF du document original dans votre demande en ligne.

Si vos documents ne sont ni en anglais ni en français, veuillez inclure une traduction notariée (certifiée conforme) avec une copie certifiée du document original ou un affidavit de la personne qui a effectué la traduction (si la traduction n'est pas faite par un membre en règle d'une organisation provinciale ou territoriale de traducteurs et d'interprètes au Canada).

À moins d'indication contraire, ne soumettez pas de documents originaux, car ils ne vous seront pas renvoyés.

Information au sujet d'examens antérieurs (à remplir par le répondant) :

La personne que je parraine a été déclarée comme étant mon époux ou mon conjoint de fait et a déjà fait l'objet d'un examen en tant que personne à charge ne m'accompagnant pas quand j'ai fait ma demande de visa de résident permanent, et n'a pas reçu de visa d'immigrant. (Remarque : Répondez « non » si vous n'avez jamais présenté de demande de visa de résident permanent.)

Non ☐

Oui ☐

PARTIE A - FORMULAIRES REQUIS

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS POUR RÉPONDANT ET DEMANDEUR PRINCIPAL

☐ **1. Liste de vérification des documents - Époux (Incluant les enfants à charge) (IMM 5533)**

Vous devez téléverser la présente liste de vérification remplie avec votre demande.

RÉPONDANT

☐ **2. Demande de parrainage, entente de parrainage et engagement (IMM 1344)**

Ce formulaire doit être signé par vous (le répondant) et la personne que vous parrainez (le demandeur principal). Une version PDF du document original rempli et signé numériquement doit être téléversée dans votre demande en ligne.

Instructions étape par étape pour présenter une demande en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5289-parrainer-votre-epoux-votre-conjoint-fait-votre-partenaire-conjugal-enfant-charge-guide-complet.html#1344>.

Afficher le formulaire : <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM1344F.pdf>.

☐ **3. Frais de traitement de la demande**

Joignez un seul reçu aux frais de parrainage, aux frais de demande et aux frais relatifs à la collecte des données biométriques pour le demandeur principal que vous parrainez et aux frais de demande et à ceux relatifs à la collecte des données biométriques de toute personne à charge dans la demande. Servez-vous des tableaux dans le *Guide de base* (<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5525-guide-base-parrainez-votre-epoux-conjoint-enfant.html#frais>) pour confirmer le montant que vous devez payer.

Remarque : Ces frais ne comprennent pas les frais payés à la province de Québec pour son traitement de la demande de parrainage, qui ne doivent pas être payés à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

☐ **Frais relatifs aux droits de résidence permanente (FDRP)** : Si vous payez ces frais maintenant, cochez cette case. Il est recommandé de payer ces frais en même temps que les frais de traitement. Si ces frais ne sont pas payés à l'avance, la demande ne vous sera pas retournée. Cependant, si vous les payez plus tard, le temps de traitement de votre demande pourrait être plus long.

Déterminez si vous et les personnes à votre charge [devez fournir vos données biométriques](#).

Pour éviter des retards dans le traitement de votre demande, **payez les frais relatifs à la collecte des données biométriques** lorsque vous soumettez vos frais de demande.

☐**4. Évaluation de la situation financière (IMM 1283)**

Remplissez ce formulaire seulement si la personne que vous parrainez (votre époux) a au moins un enfant à sa charge, lequel a au moins un enfant à sa charge.

Si vous êtes un résident du Québec, ne remplissez pas ce formulaire.

Pour des instructions étape par étape, voir le guide IMM 5482 : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5482-instructions-remplir-formulaire-evaluation-situation-financiere-1283.html>.

Afficher et imprimer le formulaire : <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/trousses/form/imm1283f.pdf>.

PERSONNES PARRAINÉES (DEMANDEUR PRINCIPAL ET MEMBRES DE SA FAMILLE)

Note : Vous (le demandeur principal) devez déclarer les membres de votre famille (qu'ils vous accompagnent ou non). Si vous ne le faites pas, votre demande pourrait être refusée et vous pourriez être dans l'impossibilité de les parrainer plus tard. Pour en savoir plus, veuillez consulter le Guide de base (IMM 5525).

☐**5. Catégorie de demande**

Rappel : Pour présenter une demande dans la catégorie « Époux ou conjoints de fait au Canada », vous devez habiter avec votre répondant au Canada.

Veuillez faire le choix qui est pertinent pour vous (le demandeur principal) :

☐

J'habite actuellement au Canada avec mon répondant et je fais la demande dans la catégorie des **époux ou conjoint de fait au Canada**.

☐

J'habite actuellement à l'extérieur du Canada et je fais la demande dans la catégorie du **regroupement familial**.

☐

J'habite actuellement au Canada et je fais la demande dans la catégorie du **regroupement familial** et non dans la catégorie d'époux ou conjoints de fait au Canada. Je comprends que si je présente la demande dans la catégorie du regroupement familial, je pourrais devoir me présenter à une entrevue à un bureau de visas situé à l'extérieur du Canada.

☐**6. Formulaire de demande générique pour le Canada (IMM 0008)**

Vous (le demandeur principal) devez remplir le formulaire pour vous-même et pour vos personnes à charge.

Instructions étape par étape pour la présentation d'une demande en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5289-parrainer-votre-epoux-votre-conjoint-fait-votre-partenaire-conjugual-enfant-charge-guide-complet.html>.

Ce formulaire est maintenant numérique et peut être rempli en ligne.

☐**7. Exigences particulières par pays**

Vous (le demandeur principal) devez vérifier les exigences particulières par pays (<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/conjoint.asp#pays>) pour connaître tout formulaire dont vous avez besoin selon votre pays de résidence. Le cas échéant, vous devez soumettre les formulaires mentionnés avec votre demande. Cochez cette case pour confirmer que vous avez consulté les exigences particulières par pays et (le cas échéant) soumis tout formulaire supplémentaire demandé.

Énumérez les formulaires supplémentaires que vous soumettez avec votre demande (en commençant par le numéro de formulaire IMM), ou écrivez S.O. si vous n'avez pas de formulaires supplémentaires à fournir.

☐**8. Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406)**

Les personnes qui suivent doivent remplir leur propre formulaire : vous-même (le demandeur principal), et tous les membres de votre famille âgés de 18 ans et plus (qui ne sont pas déjà des citoyens ou résidents permanents du Canada).

Veuillez consulter le Guide de base pour savoir quelles personnes sont considérées comme des « membres de la famille ».

Ce formulaire est maintenant numérique et peut être rempli en ligne.

Instructions étape par étape pour la présentation d'une demande en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5289-parrainer-votre-epoux-votre-conjoint-fait-votre-partenaire-conjugual-enfant-charge-guide-complet.html#5406>.

**9. Annexe A – Antécédents/déclaration (IMM 5669)**

Vous (le demandeur principal) et chacun des membres de votre famille âgés de 18 ans et plus (qui ne sont pas déjà des citoyens ou des résidents permanents du Canada) devez remplir et signer ce formulaire.

Ce formulaire est maintenant numérique et peut être rempli en ligne.

Instructions étapes par étape dans le Guide complet pour présenter une demande en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5289-parrainer-votre-epoux-votre-conjoint-fait-votre-partenaire-conjugal-enfant-charge-guide-complet.html>.

RÉPONDANT ET DEMANDEUR PRINCIPAL**10. Renseignements sur la relation et évaluation du parrainage (IMM 5532)**

Le répondant et le demandeur principal doivent remplir ce formulaire et signer les déclarations aux endroits indiqués :

Le répondant **doit** signer les sections suivantes : partie A, n° 9 et partie C, n° 12.

Le demandeur principal **doit** signer les sections suivantes : partie B, n° 5 et partie C, n° 13.

Instructions étape par étape : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5289-parrainer-votre-epoux-votre-conjoint-fait-votre-partenaire-conjugal-enfant-charge-guide-complet.html#5532>.

Afficher et imprimer le formulaire : <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5532F.pdf>.

**11. Recours aux services d'un représentant (IMM 5476)**

Remplissez ce formulaire si vous (le répondant, le demandeur principal ou toute personne à charge âgée de 18 ans ou plus) voulez désigner un représentant (comme un consultant en immigration, un avocat, un ami ou un membre de la famille) pour agir en votre nom. Lorsque vous désignez un représentant, vous autorisez également IRCC et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à transmettre les renseignements contenus dans votre dossier à cette personne plutôt qu'à vous. De plus, le représentant recevra toute la correspondance envoyée par IRCC ou l'ASFC.

Apprenez-en plus sur les personnes qui peuvent vous représenter : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/representant-immigration-citoyennete.html>.

Cochez l'une des cases suivantes :

☐ **Je ne désigne pas de représentant.** Si vous ne désignez pas de représentant, cochez cette case et passez à la section 12.

☐ **Je désigne un représentant.** Vous devez remplir le formulaire **IMM 5476 – Recours aux services d'un représentant**

Remarque : Le répondant et le demandeur principal peuvent signer le même formulaire s'ils ont recours au même représentant.

Afficher et imprimer le formulaire : <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5476F.pdf>.

Instructions étape par étape : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5561-instructions-recours-services-representant.html>.

Vidéo expliquant comment remplir le formulaire : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/video/recours-services-representant-5476.html>.

IMPORTANT : Si un répondant doit recevoir la correspondance pour le demandeur principal ou tout enfant à charge âgé de 18 ans ou plus figurant dans la demande de résidence permanente, ou agir de quelque façon que ce soit en son nom, le demandeur principal (et tout enfant âgé de 18 ans ou plus) doit remplir un formulaire Recours aux services d'un représentant (IMM 5476) dans lequel il est indiqué que le répondant est un représentant. Si ce formulaire n'est pas fourni, la demande sera retournée sans être traitée.

**12. Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée (IMM 5475)**

Remplissez ce formulaire pour autoriser IRCC à communiquer vos renseignements personnels à quelqu'un qui n'est pas votre représentant.

Cochez l'une des cases suivantes :

☐ **Ne s'applique pas.** Passez à la partie B de la liste de vérification.

☐ **Je veux autoriser IRCC à communiquer mes renseignements personnels à une personne désignée.** Vous devez remplir le formulaire **IMM 5475 – Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée**

Afficher et imprimer le formulaire : <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5475F.pdf>.

Pour de plus amples renseignements sur ce formulaire : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/representant-immigration-citoyennete/acceder-demande.html>.

PARTIE B - DOCUMENTS À L'APPUI REQUIS

Rappels importants :

- Vous devez fournir une traduction certifiée vers le français ou l'anglais pour tous les documents qui ne sont pas déjà rédigés dans l'une de ces langues.
 - Pour présenter une demande en ligne, téléversez une version PDF du document original.
 - Vous devez aussi vérifier les **exigences particulières par pays** (<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/conjoint.asp#pays>) pour confirmer s'il y a des instructions particulières ou des indications pour des documents selon : :
 - votre pays de résidence ou
 - le pays émetteur.
- Les documents que vous envoyez doivent satisfaire aux instructions pour éviter des délais de traitement.

DOCUMENTS À L'APPUI POUR LE RÉPONDANT - TÉLÉVERSEZ UNE VERSION PDF DU DOCUMENT ORIGINAL POUR LES DEMANDES EN LIGNE

☐

1. Statut au Canada

Veuillez cocher la case qui décrit votre statut (c.-à.-d. celui du répondant) au Canada et fournir la documentation pertinente :

☐

Je suis résident permanent du Canada: Soumettez une photocopie de votre carte de résident permanent (recto verso).

Remarque : Si votre carte est expirée, vous pouvez soumettre une copie de votre carte expirée.

☐

Je suis citoyen canadien: Soumettez une photocopie d'**UN** des quatre documents suivants :

☐

Certificat ou carte de citoyenneté canadienne (recto verso);

☐

Carte de citoyenneté canadienne sans photo délivrée avant le 15 février 1977;

☐

Certificat de naissance canadien (pour le Québec, seul le certificat de naissance délivré par le Directeur de l'état civil du Québec est accepté);

☐

Passeport canadien (page où figurent le numéro de passeport, les dates de délivrance et d'expiration, et la photo, les noms et prénoms, la date et le lieu de naissance du titulaire).

☐

Je suis un Indien : Soumettez une copie de votre carte de statut d'Indien (anciennement appelée Certificat de statut d'Indien) pour démontrer que vous êtes une personne inscrite comme Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Si vous êtes aussi un citoyen canadien, vous pouvez choisir de fournir soit votre carte de statut d'Indien ou un des quatre documents mentionnés ci-dessus pour prouver votre citoyenneté. Vous n'avez pas besoin de soumettre les deux documents.

☐

2. Est-ce que vous (le répondant) êtes un citoyen canadien qui vit à l'extérieur du Canada?

☐ Non

☐ Oui

Si vous (le répondant) répondez « **oui** », veuillez fournir une preuve que vous vivrez au Canada avec votre conjoint de fait (et, le cas échéant, avec ses enfants à charge) après l'obtention de leur résidence permanente au Canada.

☐

3. Est-ce que vous (le répondant) et la personne que vous parrainez avez un ou des enfants ensemble qui pourraient demander la citoyenneté canadienne?

☐ Non

☐ Oui

Si vous (le répondant) êtes un citoyen canadien qui parrainez votre époux, et que vous avez eu un enfant avec ce dernier, il se pourrait que votre enfant soit un citoyen canadien, même s'il est né à l'extérieur du Canada. Un citoyen canadien n'est pas admissible à être parrainé et un visa ne peut lui être délivré.

La manière officielle de vérifier si votre enfant né à l'extérieur du Canada est citoyen canadien est de faire une demande de preuve de citoyenneté (<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/demande-certificat-citoyennete-adultes-mineurs.html>). S'il est confirmé que votre enfant est un citoyen canadien, il pourra obtenir un passeport canadien.

☐

Si vous répondez « **oui** » à la question ci-dessus : Veuillez joindre à votre demande une copie de l'un des documents suivants pour chaque enfant : certificat de naissance canadien indiquant le nom des deux parents; passeport canadien (page des renseignements personnels seulement), certificat de citoyenneté (c. à d. preuve de citoyenneté) ou preuve qu'une demande de preuve de citoyenneté a été faite. Cela aidera IRCC à confirmer que votre ou vos enfants n'ont pas besoin de se soumettre au processus d'immigration.

Remarque : Votre demande ne vous sera pas retournée si vous ne soumettez pas ces documents.

☐**4. Relations antérieures**

Est-ce que vous (le répondant) êtes présentement marié à une personne autre que celle que vous parrainez? ☐ Non ☐ Oui

Si vous répondez « **oui** », mais que vous êtes légalement séparé, vous devez fournir une preuve de séparation (p. ex. déclarations de revenus ou documents légaux).

Avez-vous (le répondant) déjà été parrainé pour obtenir votre résidence permanente? ☐ Non ☐ Oui

Si vous répondez « **oui** », veuillez fournir ici le nom complet et la date de naissance de votre répondant :

Nom : _____ Date de naissance (AAAA-MM-JJ): _____

Avez-vous (le répondant) déjà été marié? ☐ Non ☐ Oui

Dans l'affirmative, combien de fois avez-vous été marié? _____

Si vous avez déjà été marié, veuillez fournir une copie du document applicable ci-après pour chacun de vos précédents mariages :

- ☐ Si vous êtes divorcé, veuillez fournir un certificat de divorce définitif.
- ☐ Si votre mariage a été annulé, veuillez fournir un certificat d'annulation définitif.
- ☐ Si votre ancien époux est décédé, veuillez fournir son certificat de décès.

Avez-vous (le répondant) déjà eu un conjoint de fait? ☐ Non ☐ Oui

Nous pourrions, à une date ultérieure, vous demander de fournir des renseignements supplémentaires concernant une ou des unions de fait antérieures.

☐**5. Emploi/source de revenus - Ne remplissez pas cette section si vous résidez au Québec.**

Vous devez prouver que vous pouvez subvenir aux besoins des personnes que vous parrainez. Fournissez les documents associés à l'une des options suivantes :

- ☐ **Si vous travaillez au Canada**, fournissez une lettre originale de votre employeur actuel qui indique votre période d'emploi, votre salaire et vos heures régulières de travail par semaine ou documents financiers à l'appui si vous êtes indépendant **ET** l'un des documents suivants délivrés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) Depuis le 28 février 2020, la ligne 150 (revenu total) est devenue la ligne 15000. L'avis de cotisation et les imprimés informatiques Option C antérieurs à 2019 afficheront le revenu total à la ligne 150 :
 - votre plus récent avis de cotisation. Il doit inclure la ligne 15000 (revenu total); ou
 - une preuve de revenu (option C).

Remarque : Vous pouvez voir (et imprimer) vos déclarations de revenus et d'autres renseignements fiscaux personnels en utilisant le service en ligne Mon dossier de l'ARC. Pour vous inscrire ou ouvrir une session, visitez le site : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/services-electroniques/services-electroniques-particuliers/dossier-particuliers.html>.

Si vous **ne** pouvez **pas** fournir un avis de cotisation ou une preuve de revenu (option C) pour l'année d'imposition la plus récente, vous devez produire une explication sur une feuille distincte, accompagnée de documents financiers pertinents montrant comment vous pouvez subvenir aux besoins des personnes parrainées.

- ☐ **Si vous ne travaillez pas au Canada**, fournissez d'autres documents qui montrent que vous pouvez subvenir aux besoins des personnes que vous parrainez. Ces documents doivent inclure une explication détaillée, sur une feuille séparée, de la façon dont vous prévoyez subvenir à vos besoins et à ceux des personnes parrainées.

DOCUMENT À L'APPUI POUR LES PERSONNES PARRAINÉES (DEMANDEUR PRINCIPAL ET TOUS LES MEMBRES DE SA FAMILLE)☐**1. PIÈCES D'IDENTITÉ, DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS :**

Vous (le demandeur principal) devez fournir des photocopies des documents suivants pour vous-même et les membres de votre famille :

- ☐ Passeport ou document de voyage le plus récent pour vous et les membres de votre famille (qui vous accompagneront au Canada)
 - Joignez seulement les copies des pages où figurent le numéro du passeport ou du document de voyage, les dates de délivrance et d'expiration, la photo, les noms et prénoms, la date et le lieu de naissance du détenteur.
 - Si vous êtes au Canada ou que vous avez déjà voyagé au Canada, vous devez aussi fournir les pages de tout passeport ou document de voyage en votre possession qui portent le timbre d'entrée d'une autorité canadienne.
 - Si vous résidez dans un autre pays que celui de votre nationalité, joignez une copie de votre visa ou permis de résidence pour le pays dans lequel vous résidez actuellement (p. ex., pour les États-Unis, un certificat d'inscription au registre des étrangers ou la carte verte).
 - Veuillez noter que les passeports diplomatiques, officiels ou d'affaires publiques ne sont pas acceptés pour une demande de résidence permanente au Canada.

Remarque : Bien que vous n'ayez pas besoin d'un passeport ou d'un document de voyage valide pour soumettre votre demande, vous devez avoir un document de voyage ou un passeport valide pour voyager au Canada et pour être admis en tant que résident permanent. Vous trouverez une liste des documents acceptables au paragraphe 50(1) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2002-227/page-10.html#h-25>). Vous devrez prouver que vous détenez un document de voyage ou un passeport acceptable avant que nous puissions terminer le traitement de votre demande.

- ☐ Si vous (le demandeur principal) vivez au Canada, joignez une preuve de votre statut au Canada (p. ex. copie de votre visa de résident temporaire à titre de visiteur, de votre permis d'études ou de travail ou de votre permis de séjour temporaire y compris des documents périmés). Si vous n'avez pas de statut au Canada, veuillez fournir une explication sur une feuille séparée, ainsi qu'une copie de tout document en votre possession qui concerne votre statut.
- ☐ Un certificat de naissance ou de baptême pour vous-même (et toutes vos personnes à charge, s'il y a lieu, qu'ils vous accompagnent au Canada ou non).
- ☐ Si cela est indiqué dans les exigences propres à votre (ou vos) pays de citoyenneté ou de résidence :
- ☐ copie de votre carte d'identité nationale (la vôtre et celle de tous les membres de votre famille)
- ☐ copie de votre carnet de famille
- ☐ ni l'un ni l'autre de s'appliquent à moi.
- Rappel :** Vous devez consulter les exigences particulières par pays (<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/conjoint.asp#pays>) pour vérifier si vos documents font l'objet d'instructions particulières.

☐ 2. DOCUMENTS D'ÉTAT CIVIL

Veuillez soumettre des photocopies des documents suivants concernant votre situation particulière. Ne cochez que les cases qui s'appliquent à votre situation et fournissez les documents demandés.

Relation actuelle

- ☐ Si vous (le demandeur principal) êtes légalement marié à votre répondant, fournissez votre certificat de mariage ou une autre preuve que votre mariage est légalement enregistré auprès des autorités gouvernementales où il a été contracté. Une attestation de la célébration du mariage ou un permis de mariage n'est pas acceptable.
- ☐ Si vous (le demandeur principal) avez reçu un certificat ou un document d'union civile, veuillez en fournir une copie.

Relations antérieures

- ☐ Si vous (le demandeur principal) avez déjà été marié et êtes divorcé, veuillez fournir un certificat ou un enregistrement de divorce définitif pour chaque relation. Si vous êtes toujours marié à une personne autre que votre répondant, veuillez fournir une preuve de votre séparation légale (p. ex. déclarations de revenus ou documents légaux).
- ☐ Si vous (le demandeur principal) avez déjà été marié et que votre mariage a été annulé, veuillez fournir une copie du certificat d'annulation.
- ☐ Si vous (le demandeur principal) avez déjà été marié ou dans une relation de conjoint de fait, et que votre ancien époux ou conjoint de fait est décédé, veuillez fournir le certificat de décès de votre époux ou conjoint de fait décédé.
- ☐ Si vous (le demandeur principal) avez déjà été parrainé par une autre personne (peu importe le résultat de la demande de parrainage), veuillez fournir une explication sur une feuille séparée, qui mentionne le nom et la date de naissance de votre ou de vos répondants antérieurs.
- ☐ Rien de ce qui précède ne s'applique à moi.

Rappel : Vous devez consulter les exigences particulières par pays (<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/conjoint.asp#pays>) pour vérifier si vos documents d'état civil font l'objet d'instructions particulières.

☐ 3. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES AU SUJET DES ENFANTS ACCOMPAGNANT LE DEMANDEUR PRINCIPAL

Veuillez fournir les documents supplémentaires suivants pour vos enfants, s'il y a lieu (veuillez écrire S.O. à côté de chaque élément qui ne s'applique pas à vous) :

- ☐ **Enfant mineur :** Si un ou plusieurs enfants âgés de moins de 18 ans recevront un visa d'immigrant dans le cadre de la présente demande, et si votre répondant n'est pas leur autre parent légal, vous devez remplir le formulaire **Déclaration pour parent/tuteur légal qui n'accompagne pas un enfant mineur immigrant au Canada (IMM 5604)** (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5604F.pdf>) pour chaque enfant et soumettre une copie de la pièce d'identité du parent qui a signé la déclaration. La signature du parent doit figurer sur la pièce d'identité. Si vous êtes divorcé ou séparé de ce parent, vous devez aussi fournir une copie de tout accord de garde montrant que l'enfant est libre de déménager au Canada. Si cette personne est décédée, vous devez fournir une copie de son certificat de décès. Si vous êtes incapable de fournir des documents qui montrent que l'autre parent de votre enfant ne s'oppose pas à l'immigration de celui-ci, vous devez fournir une explication détaillée. Vous n'avez pas besoin de fournir une explication si votre enfant ne vous accompagne pas et ne recevra pas de visa.
- ☐ **Enfant de 22 ans ou plus :** Si vous avez un enfant de 22 ans ou plus qui dépend en grande partie de votre soutien financier, qui dépendait déjà en grande partie de votre soutien financier avant l'âge de 22 ans et qui est incapable de subvenir lui-même à ses besoins financiers en raison d'une condition physique ou mentale, vous devez fournir des documents à l'appui. Veuillez joindre à ces documents une page couverture où figurent le nom et la date de naissance de l'enfant et le titre suivant : « Preuve de dépendance d'un enfant âgé de 22 ans ou plus ».

☐ **Enfant adopté** : Si votre enfant ou vos enfants ont été adoptés, vous devez fournir les papiers d'adoption et, si l'adoption a été faite en vertu d'un droit coutumier et non devant une cour, vous devez fournir la preuve de la cérémonie d'adoption.

Rappel : Vous devez consulter les exigences particulières par pays (<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/conjoint.asp#pays>) pour vérifier si vos documents font l'objet d'instructions particulières.

☐ 4. CERTIFICATS DE POLICE ET ATTESTATION D'ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE

☐ CERTIFICATS DE POLICE

Vous (le demandeur principal) et les membres de votre famille âgés de 18 ans ou plus (qui ne sont pas citoyens ni résidents permanents du Canada) devez présenter maintenant des certificats de police des pays suivants, à moins d'indication contraire sur la page portant sur les certificats de police : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/medical-police/certificats-police/comment.html>.

☐ Les pays, autre que le Canada, dans lequel vous avez passé 6 mois ou plus de suite depuis l'âge de 18 ans.

_____ Pays

Certificats de police Canadiens

☐ Si vous (ou un membre de votre famille âgé de 18 ans ou plus) avez vécu au Canada au cours des six derniers mois, ou si le Canada est le pays où vous (ou un membre de votre famille âgé de 18 ans ou plus) avez vécu pendant la plus grande partie de votre vie depuis l'âge de 18 ans, il n'est pas nécessaire de fournir des certificats de police canadiens pour le moment. IRCC fera une demande de certificat(s) de police canadien(s) en votre nom. Cochez ici si cette situation s'applique à vous.

Remarque : Certains pays pourraient exiger le consentement d'IRCC pour délivrer un certificat de police. Le cas échéant, vous devez nous soumettre le formulaire de consentement à la place du certificat de police. Nous examinerons le formulaire de consentement et entreprendrons la demande de certificat de police. Consultez les exigences des différents pays : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/medical-police/certificats-police/comment.html>.

Formulaire de consentement : [Demande de certificats de police/attestations et autorisation de communication de renseignements \(PDF, 1,16 Ko\)](#)

Vous trouverez ici des renseignements supplémentaires à propos des certificats de police : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/medical-police/certificats-police/propos.html>.

Après l'examen de votre demande, nous communiquerons avec vous si nous avons besoin de plus de certificats de police pour la traiter.

☐ SERVICE MILITAIRE :

Est-ce que vous (le demandeur principal) ou un de vos enfants à charge avez fait le service militaire?

☐ Non ☐ Oui

Si répondez « **oui** », vous devez consulter les exigences particulières par pays (<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/conjoint.asp#pays>) pour connaître toute instruction particulière pour votre pays de résidence ou pour le pays où vous ou vos enfants à charge avez fait votre service militaire. Le cas échéant, vous devez fournir la documentation requise.

Cochez cette case si vous fournissez des documents militaires : ☐

☐ 5. PHOTOS

Pour présenter une demande en ligne, téléversez une image du recto et du verso d'une (1) photo dans votre demande pour vous-même et chacun des membres de votre famille qui vous accompagnent. Suivez les instructions concernant les spécifications de la photographie (<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants/carte-rp/demande-renouvellement-remplacement/photo.html>).

Important : Si les photographies que vous soumettez ne respectent pas les spécifications requises, le traitement pourrait être retardé.

☐ 6. EXAMEN MÉDICAL

Vous n'avez pas à passer d'examen médical pour le moment. Vous recevrez des instructions à ce sujet à l'étape appropriée du traitement de la demande. Si vous avez subi un examen médical aux fins de l'immigration au cours des 12 derniers mois, veuillez joindre une copie de la fiche d'information remise par le médecin désigné et indiquer ci-dessous la date et le lieu de l'examen médical, ainsi que le nom du médecin désigné. Il est possible que vous deviez passer un nouvel examen médical.

_____ Nom du médecin désigné

_____ Lieu de l'examen médical

_____ Date de l'examen médical
(AAAA-MM-JJ)

☐ 7. PREUVE DE LIEN DE PARENTÉ AVEC LE RÉPONDANT

Vous devez fournir la preuve que la relation entre vous et votre répondant est authentique. Répondez aux questions ci-dessous et soumettez les documents qui s'appliquent à votre situation.

Rappel : Pour présenter votre demande au titre de la *catégorie des époux et des conjoints de fait au Canada*, vous devez vivre avec votre répondant au Canada. Consultez le Guide de base et le Guide complet pour obtenir plus de renseignements. Si vous ne vivez pas avec votre répondant, vous devez présenter votre demande au titre de la *catégorie du regroupement familial*.

a) Vivez-vous avec votre conjoint?

☐ **Non :** Fournissez les documents suivants :

- ☐ Preuve de communication : Fournissez des lettres, des messages texte imprimés, des courriels, des conversations sur les médias sociaux ou une autre preuve documentée de communication entre vous et votre répondant. Fournissez un **maximum** de 10 pages avec votre demande. Vous devez fournir une traduction certifiée vers le français ou l'anglais pour tous les documents qui ne sont pas rédigés dans l'une de ces langues.
- ☐ Preuve de visites de votre répondant, comme des billets d'avion ou des cartes d'embarquement utilisées, des photocopies de pages de passeport de votre répondant qui montrent les timbres d'entrée et de sortie comme preuve des visites, etc. Si votre répondant ne vous a pas rendu visite, assurez-vous de fournir une explication dans votre formulaire IMM 5532 (partie C, question 4).

☐ **Oui :** Fournissez les documents suivants. Choisissez **au moins deux** des ensembles suivants de documents. Cochez les cases pour indiquer les documents que vous fournissez.

- ☐ Preuve de propriété conjointe de la résidence.
- ☐ Contrat de location indiquant que vous et votre répondant occupez un immeuble locatif.
- ☐ Preuve de comptes communs de services publics (p. ex. électricité, gaz, téléphone, Internet), comptes conjoints de crédit ou comptes bancaires conjoints. (Soumettez au moins une facture commune.)
- ☐ Assurance automobile qui montre que vous et votre répondant avez été déclarés à la compagnie d'assurances comme résidents de l'adresse de l'assuré.
- ☐ Copies de documents gouvernementaux pour vous et votre répondant indiquant la même adresse (p. ex. permis de conduire). (Soumettez au moins un document gouvernemental pour chaque personne.)
- ☐ Autres documents délivrés à vous ou à votre répondant qui indiquent la même adresse, que les comptes soient conjoints ou non (p. ex. factures de téléphone cellulaire, talons de paie, formulaires fiscaux, relevés bancaires ou de carte de crédit, polices d'assurance). (Soumettez au moins un document pour chaque personne.)

Si vous n'avez pas coché au moins deux cases ci-dessus :

- ☐ Je ne suis pas en mesure de fournir les documents demandés pour au moins deux des options ci-dessus. À la place, je fournis une explication écrite indiquant pourquoi ces documents ne peuvent être fournis. Je fournis également tout autre preuve de cohabitation dont je dispose.

b) Est-ce que vous et votre conjoint avez des enfants ensemble?

☐ **Non**

☐ **Oui :** Fournissez une copie du certificat de naissance pour chaque enfant qui indique les noms des deux parents. Si l'enfant (dont vous et votre répondant êtes les parents) est né au Canada, vous devez fournir le certificat de naissance détaillé délivré par la province ou le territoire de naissance de l'enfant. C'est le certificat de naissance qui indique les noms des deux parents, tel qu'ils figurent au registre provincial ou territorial.

c) Est-ce un premier mariage pour vous et votre répondant?

☐ **Oui**

☐ **Non :** Assurez-vous que vous et votre répondant avez fourni les documents demandés à la section B de la présente liste de vérification pour vos relations antérieures.

d) Est-ce que vous et votre répondant étiez mariés depuis au moins deux ans à la date de la demande?

☐ **Non**

☐ **Oui**



SI VOUS AVEZ RÉPONDU « OUI » AUX QUATRE QUESTIONS PRÉCÉDENTES (A à D), VEUILLEZ COCHER CETTE CASE : ☐

Si vous avez coché cette case, vous n'avez pas à fournir une preuve supplémentaire de votre relation pour l'instant.

Votre demande sera examinée afin de déterminer si d'autres renseignements sont nécessaires. Un agent du Ministère pourrait vous demander de fournir une preuve supplémentaire de votre relation à une date ultérieure si d'autres renseignements sont nécessaires pour évaluer votre demande.

e) Si vous n'avez pas répondu oui aux quatre (4) questions ci-dessus, vous devez fournir également :

- ☐ Des photos de votre mariage, de la célébration traditionnelle, des fiançailles ou des sorties. Pour le moment, ne fournissez pas plus de 20 photographies à l'appui de votre relation (prises à différents moments et endroits). Lorsque vous présentez une demande en ligne, téléversez vos photos dans votre demande dans l'un des formats suivants : JPG, JPEG ou PDF. Veuillez téléverser un document distinct fournissant une brève description du contexte de chaque photo fournie et étiqueter vos photos en conséquence.

ET

- ☐ Les documents demandés pour au moins **deux** des quatre options suivantes. Cochez les options que vous choisissez :

- ☐ Documents importants pour vous et votre conjoint indiquant que vous êtes reconnus comme le conjoint l'un de l'autre (comme des documents d'emploi ou des prestations d'assurance).
- ☐ Preuve documentaire de votre soutien financier mutuel ou du partage de vos dépenses.
- ☐ Autre preuve que votre relation est reconnue par vos amis ou votre famille (p. ex. lettres d'amis ou de la famille, information sur les médias sociaux qui montre une relation publique, etc.).
- ☐ Preuve de cohabitation passée, si vous ne vivez pas ensemble actuellement, mais avez vécu ensemble dans le passé.

Si vous n'avez pas coché au moins deux des cases ci-dessus :

- ☐ Je ne suis pas en mesure de fournir les documents demandés pour au moins deux des options ci-dessus. À la place, je fournis une explication écrite indiquant pourquoi ces documents ne peuvent être fournis. Je fournis également d'autres preuves démontrant que ma relation est authentique.

Rappel : Vous devez consulter les exigences particulières par pays (<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/conjoint.asp#pays>) pour vérifier s'il existe des instructions particulières concernant vos documents.

Remarque : Dans tous les cas, un agent du Ministère pourrait quand même vous demander de fournir des documents supplémentaires, dont une preuve de relation, à une date ultérieure pendant le traitement si de plus amples renseignements sont nécessaires pour traiter votre demande.



SIGNATURES

Rappel important : Vérifiez à nouveau si vous avez fourni toutes les signatures exigées sur les formulaires suivants. Consultez le guide d'instructions pour obtenir des renseignements sur les signatures pour les demandes présentées en ligne :

1) Demande de parrainage, entente de parrainage et engagement (IMM 1344).

Présentez le document original. Le formulaire **doit** être signé par :

- ☐ Répondant
- ☐ Demandeur principal

2) Formulaire de demande générique pour le Canada (IMM 0008). Ce formulaire est maintenant numérique et peut être rempli en ligne.

- ☐ Demandeur principal

3) Renseignements sur la relation et évaluation du parrainage (IMM 5532)

Le répondant et le demandeur principal doivent remplir le formulaire et le signer :

• **Répondant**

- ☐ Page 3, question 9 (Déclaration du répondant)
- ☐ Page 8, question 12 (Déclaration du répondant)

• **Demandeur principal**

- ☐ Page 4, question 5 (Déclaration du demandeur)
- ☐ Page 8, question 13 (Déclaration du demandeur)

4) Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406). Ce formulaire est maintenant numérique et peut être rempli en ligne.

- ☐ Demandeur principal
- ☐ Tous les autres membres de la famille du demandeur principal (y compris les enfants à charge de 18 ans ou plus)

5) Annexe A – Antécédents/déclaration (IMM 5669). Ce formulaire est maintenant numérique et peut être rempli en ligne.

- ☐ Demandeur principal
- ☐ Tous les membres de la famille âgés de 18 ans ou plus (s'il y a lieu)

6) Formulaire Recours aux services d'un représentant (IMM 5476) - s'il y a lieu

- ☐ Toute personne âgée de 18 ans ou plus qui nomme un représentant
- ☐ Sans objet

7) Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée (IMM 5475) – S'il y a lieu

- ☐ Toute personne âgée de 18 ans ou plus qui nomme une personne désignée
- ☐ Sans objet